



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Durban, (Afrique du Sud)
3-7 septembre 2012

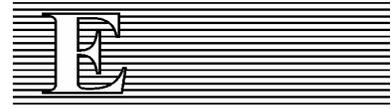
**Progrès accomplis dans la mise en œuvre
de la Déclaration adoptée à la première Conférence
des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**



Commission de l'Union africaine



Banque africaine de développement



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CMRCR/2/EXP/2
4 juillet 2012

FRANÇAIS

Original : ENGLISH

Introduction

À la première Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue en août 2010 à Addis-Abeba, les ministres ont noté la nécessité de donner une véritable impulsion au renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains. Les deux jours de délibérations intenses ont permis aux ministres de faire une déclaration portant aussi bien sur leur plein appui et leur engagement pour l'accélération des efforts en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil que sur les orientations en matière de politiques et de programmes à fournir aux organisations régionales, aux autres partenaires et aux pays. Les ministres ont également approuvé le plan régional à moyen terme qui leur a été soumis par les experts. Cette conférence historique a permis de lancer des actions systématiques et coordonnées au niveau régional dans le cadre des institutions panafricaines et d'autres partenaires des Nations Unies pour préparer le terrain à un appui aux États membres dans leurs efforts visant à renforcer les motifs pour soutenir les États membres dans leurs efforts en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil.

Le présent document vise à rendre compte des progrès accomplis par les institutions régionales et leurs partenaires dans l'exécution du programme conçu pour renforcer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. On a essayé à l'annexe 1 de décrire à grands traits les mesures prises pour chacun des points de la déclaration et d'appeler l'attention des ministres sur les questions en jeu.

Principaux points déjà acquis

1. L'ensemble des initiatives prises en Afrique en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a maintenant été conceptualisé sous la forme d'un cadre programmatique appelé Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Le Programme est né de la nécessité de rassembler les diverses initiatives lancées en la matière sur le continent pour en faire un cadre d'action et de sensibilisation commun et unifié. Il a été élaboré compte tenu des normes, principes et recommandations adoptés au plan international existant dans le domaine de l'état civil et en application de la volonté politique et des directives des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, lesquels ont souhaité une approche globale et intégrée de la réforme et de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent. Le Programme a pour objectif global de servir de cadre programmatique et opérationnel au projet régional de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil en Afrique. Plus particulièrement, il fournira les orientations relatives aux interfaces et connexions institutionnelles et opérationnelles, aux processus d'exécution des tâches et aux mécanismes de suivi des résultats, et ce de manière inclusive et globale, afin de prendre en ligne de compte la nature pluridisciplinaire et les interfaces intersectoriels des systèmes d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil. Le plan à moyen terme approuvé par les ministres fait maintenant partie intégrante du Programme et en sera le moyen d'application.

2. Une des mesures plus importantes à avoir été prise après la première Conférence des ministres a été l'expansion du partenariat au-delà des trois institutions panafricaines et son institutionnalisation sous la forme d'un «Groupe de base». Celui-ci comprend désormais l'UNICEF, le FNUAP, le HCR, l'OMS, le Réseau de métrologie sanitaire, Statistics South Africa (en qualité de secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique) et le Réseau INDEPTH. Ce partenariat s'est avéré utile pour la mobilisation de ressources en faveur de diverses activités, y

compris le financement de grandes réunions telles que le septième Symposium et la deuxième Conférence des ministres. Il a aussi permis de mobiliser un appui concret à la mise en œuvre des activités découlant du Plan à moyen terme. Plusieurs donateurs et partenaires ont exprimé leur souhait de se joindre au groupe pour appuyer le Programme.

3. Les ministres avaient demandé à la CEA, la BAD et la CUA une évaluation régionale couvrant tous les pays. Cette évaluation a été faite et est présentée aux ministres à la deuxième Conférence. Elle s'accompagne d'évaluations concernant des aspects plus précis de la question dans quelques pays.

4. Des mesures particulières ont été prises pour asseoir plus fermement les liens entre systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil, ces liens étant, dans de nombreux pays, soit inexistantes soit lâches. Le sixième Symposium, tenu au Caire (Égypte) en 2010, a donné lieu à une résolution ayant pour effet de substituer à la question des recensements de la population et de l'habitation comme centre d'intérêt les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour les cinq symposiums suivants, à compter de 2012. En conséquence, le septième symposium, tenu en janvier 2012, a été le premier d'une série de cinq qui seront consacrés aux questions relatives à l'état civil. C'était la première fois que les services responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et les bureaux statistiques nationaux se réunissaient autour d'une même table pour discuter de ces questions au niveau du continent. Plusieurs recommandations ont été faites à la réunion, dont certaines portant sur la coordination ou sur les rôles et responsabilités des deux acteurs dans les aspects opérationnels d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil au niveau des pays. À sa troisième réunion, qui s'est tenue immédiatement après le septième Symposium, la Commission africaine de statistique, a discuté d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil comme un sujet émergent et fait des recommandations précises concernant le rôle des bureaux statistiques nationaux dans l'amélioration des statistiques fondées sur les données d'état civil.

5. Les ministres ont demandé à la CUA d'envisager de faire de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans. Cette proposition a été approuvée par les ministres de la planification et des finances et par le 19^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, tenu à Addis Abeba, Ethiopie, du 15 au 16 Juillet 2012.

6. Deux directives opérationnelles ont été élaborées, l'une sur les systèmes d'enregistrement des faits et l'autre sur les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil, avec pour principal objectif d'aider les pays à se doter de leurs propres directives en vue de garantir le caractère systématique, intégré et opérant du fonctionnement et de la gestion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

7. L'action entreprise au niveau régional doit maintenant se traduire par des initiatives au niveau des pays. La première mesure proposée dans le cadre du Programme consiste à aider les pays à procéder à une évaluation détaillée de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Un document de stratégie a été élaboré en vue de dérouler une évaluation d'une manière systématique et coordonnée.

8. Les progrès accomplis sont exposés de manière plus détaillée en regard de chacun des points contenus dans la Déclaration (voir l'annexe).

Obstacles

9. Le premier grand obstacle est l'absence de financement systématique pour mettre en œuvre les activités incluses dans le plan à moyen terme. Les quelques ressources apportées par les partenaires étaient ponctuelles et cette imprévisibilité du financement a affecté l'exécution du programme. Une autre difficulté qui a gêné cette exécution a été de maintenir la dotation en effectifs du secrétariat.

Perspectives d'avenir

10. La Déclaration adoptée à la première Conférence des ministres contient des principes directeurs et des directives programmatiques claires, qui ont présidé à l'élaboration du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Les organisations régionales et les partenaires se sont engagés à faire plus pour s'assurer que la lettre et l'esprit du programme soient mis en œuvre aux niveaux régional et national. Toutefois, il faudra pour cela que les gouvernements et les partenaires prévoient de manière systématique et prévisible des ressources suffisantes pour atteindre pleinement les objectifs de ce programme mis en place à l'échelle du continent.

Annexe :

Point	Déclaration ministérielle	Mesure à prendre	Progrès accomplis	Remarques
1	Nous, ministres africains chargés de l'enregistrement des faits de l'état civil, réunis à Addis-Abeba (Éthiopie) les 13 et 14 août 2010, pour la toute première Conférence sur le sujet organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA);	Documentation appropriée de la manifestation	Le rapport de la conférence est disponible	
2	Reconnaissons que le thème de notre première Conférence : « <i>Vers une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits de l'état civil en vue d'une administration publique et d'une production de statistiques efficaces pour le développement national et le suivi des OMD en Afrique</i> » est à la fois opportun et pertinent pour le développement de l'Afrique et l'amélioration de la prestation de services publics à nos populations	Préparation d'un document de référence récapitulatif faisant clairement ressortir l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans la bonne gouvernance et plus précisément dans l'efficacité des politiques publiques et de l'administration, la protection des droits de l'homme, la production de statistiques de l'état civil et le suivi du développement	a) L'ensemble des initiatives prises en Afrique en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a maintenant été conceptualisé en tant que cadre programmatique appelé Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique et mis en forme avec la rédaction d'un document. Ce dernier fait clairement ressortir l'articulation des systèmes visés avec différents secteurs, ainsi que les bénéfices que particuliers et organisations peuvent en attendre.	Le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique est soumis aux ministres pour approbation.
3	Sommes convaincus de l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil pour la politique publique, la bonne gouvernance, les droits humains et les droits de l'enfant, et comme base de statistiques d'état civil fiables;		b) Deux directives opérationnelles sont en cours d'élaboration, l'une sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'autre sur l'établissement des statistiques de l'état civil. Elles établiront l'importance des systèmes relatifs à ces deux domaines.	Les avant-projets sont soumis au Groupe d'experts.

4	Reconnaissons également l'importance et la contribution de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et du Plan d'action de Marrakech pour la statistique, ainsi que dans la promotion de la Charte africaine de la statistique;	Intégrer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil aux documents d'orientation en matière de statistiques à l'échelle régionale	À sa troisième session tenue en janvier 2012, la Commission africaine de statistique a recommandé que les services nationaux de statistique travaillent avec toutes les parties prenantes à l'intégration des statistiques de l'état civil provenant de l'enregistrement des faits d'état civil dans leurs stratégies nationales de développement de la statistique. La question des données et statistiques d'état civil a aussi été intégrée à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), qui traite du besoin de statistiques fiables et harmonisées dans tous les domaines de l'intégration du continent (socio-économique, culturel et politique).	
5	Constatons cependant avec préoccupation qu'en dépit de l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et malgré les efforts actuellement déployés pour les améliorer, la majorité de nos pays ne disposent pas encore de systèmes appropriés, viables et complets;	<p>a) Effectuer une évaluation régionale de la situation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques d'état civil dans les États membres</p> <p>b) Faire cette évaluation de manière exhaustive au niveau des pays</p>	<p>a) L'évaluation régionale a été effectuée. Elle jette une lumière crue sur l'inadéquation qui marque tous les domaines liés aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil au niveau des pays.</p> <p>b) Un document de stratégie a été élaboré pour aider les pays à procéder aux évaluations exhaustives attendues d'eux. Il faudra aussi un plan détaillé accompagné des coûts.</p>	L'évaluation est présentée aux ministres, qui pourront ainsi définir en connaissance de nouveaux principes directeurs en vue de l'accélération des progrès dans les pays.
6	Affirmons qu'il faut des réponses politiques vigoureuses, notamment qui visent à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans le cadre des réformes en cours dans nos pays ;	Élaborer, au niveau régional, des principes directeurs et des orientations techniques pour l'intégration de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les réformes en cours dans les pays	Il faut encore rédiger un document technique sur la question. Toutefois, le document relatif au Programme accéléré établit clairement les liens entre les systèmes visés et divers aspects des services administratifs, tels que délivrance de cartes d'identité, procédures électorales ou services d'éducation et de santé. Le rôle central qu'un système complet et efficace peut jouer à cet égard doit être bien compris pour que les réformes voulues soient entreprises.	

7	<p>Prenons note des recommandations de l'Atelier régional tenu en 2009 en Tanzanie sur le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique, de la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique et de la réunion de groupe d'experts tenue à Addis-Abeba sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui a précédé notre Conférence, dont l'objectif est de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique;</p>	<p>a) Évaluer l'état de l'application des recommandations de l'Atelier régional de Tanzanie de 2009</p> <p>b) Établir un rapport à présenter à la Commission de statistique</p>	<p>a) Une grande partie des recommandations faites à l'Atelier de 2009 en Tanzanie ont été intégrées dans le plan à moyen terme élaboré à la suite de l'Atelier et approuvé par les ministres.</p> <p>b) Un rapport intérimaire a été présenté à la troisième réunion de la Commission africaine de statistique.</p>	
8	<p>Notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de continuer de mobiliser et de rallier une volonté et des dirigeants politiques suffisamment résolus pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. À cet égard, nous faisons nôtres les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil;</p>	<p>Élaborer un cadre d'exécution des stratégies visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil</p>	<p>Il est proposé que le Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique soit mis en œuvre grâce à un cadre d'exécution bien défini (voir le diagramme 5 du Programme). Les institutions régionales et internationales ont déjà préconisé par le biais de divers forums un engagement politique plus grand en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays. L'effort sera encore renforcé et soutenu. Ces institutions, avec l'appui d'autres partenaires et bailleurs de fonds, continuent d'intervenir pour appuyer l'action dans les pays à travers le mécanisme décrit dans le document directeur.</p>	
8.1	<p>À la lumière de ces recommandations, nous décidons ce qui suit:</p> <p>Prendre les mesures appropriées pour faciliter la mise en œuvre des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, en vue d'assurer une couverture générale et complète, en tenant compte des situations propres à chacun de nos</p>	<p>Les pays doivent adopter les grandes stratégies suivantes aux fins d'exhaustivité et de couverture universelle</p> <p>a) Instituer un comité national de coordination de haut niveau</p> <p>b) Procéder à une évaluation exhaustive de leur système</p>	<p>a) Les progrès accomplis par les États membres dans leurs pays respectifs ont été présentés à travers un rapport par les pays, qui sera analysé et présenté plus tard.</p> <p>b) La première étape – et la plus cruciale – de tout effort de la part des pays pour réorganiser et renforcer leur système d'enregistrement des faits d'état civil et</p>	

	pays. À cet égard, nous sommes décidés à intégrer le processus d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en renforçant la coordination des activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional;	<p>d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil</p> <p>c) Sur la base de cette évaluation, élaborer un plan détaillé, avec une estimation des coûts et un mécanisme de gouvernance approprié</p> <p>d) Intégrer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil aux stratégies ou programmes nationaux de développement des statistiques</p> <p>e) Intégrer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil aux politiques et programmes nationaux et sectoriels en direction des enfants, des femmes et des groupes défavorisés</p> <p>f) Intégrer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil aux plans de développement nationaux</p>	d'établissement des statistiques de l'état civil consiste à entreprendre une évaluation exhaustive et approfondie de ce système. Ces évaluations faites par le pays devraient conduire celui-ci à élaborer son propre plan pour l'amélioration accélérée de son système. Au niveau régional, des outils et des ressources techniques seront disponibles pour aider les pays et faciliter le processus.	
8.2	Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement;	<p>a) Établir des directives régionales en matière de communication</p> <p>b) Élaborer des plans de communication nationaux assortis de directives de mise en œuvre</p>	Activités encore à exécuter.	
9	Conscients de l'importance des partenariats et du renforcement des capacités dans l'appui aux efforts nationaux pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, nous demandons:	Les mesures à prendre sont indiquées sous chaque point qui suit		

9.1	À la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources;	Allouer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du plan régional à moyen terme	<p>Une des mesures plus importantes à avoir été prise après la première Conférence des ministres a été l'expansion du partenariat au-delà des trois institutions panafricaines et son institutionnalisation sous la forme d'un «Groupe de base». Celui-ci comprend désormais l'UNICEF, le FNUAP, le HCR, l'OMS, le Réseau de métrologie sanitaire, Statistics South Africa (en qualité de secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique) et le Réseau INDEPTH. Ce partenariat s'est avéré utile pour la mobilisation de ressources en faveur de diverses activités, y compris le financement de grandes réunions telles que le septième Symposium et la deuxième Conférence des ministres. Il a aussi permis d'appuyer la mise en œuvre des activités découlant du Plan à moyen terme, au nombre desquelles figurent plusieurs liées au renforcement des capacités. Une des premières actions qui seront entreprises consistera à créer un réservoir d'experts puisés parmi les personnes ayant une expérience en la matière en Afrique. Ces experts seront mis à la disposition des pays pour faciliter le processus d'évaluation et l'élaboration des plans nationaux, ainsi que pour former d'autres experts dans les pays.</p> <p>Le Groupe de base s'efforce aussi d'obtenir d'autres partenaires et donateurs qu'ils participent à la mobilisation des ressources pour aider les pays dans leur action. Les donateurs seront encouragés à appuyer conjointement le plan national d'application que les pays mettront en place.</p>	L'exécution du Programme suppose la mobilisation de ressources tant au niveau régional qu'au niveau des pays. Cela requiert un effort plus systématique, auquel les ministres devront réfléchir.
9.2	À la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres;	<p>a) Réaliser une étude d'évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les États membres</p> <p>b) Revoir et actualiser le plan à moyen terme en vue de la deuxième session de la Conférence des ministres</p>	a) L'évaluation régionale a été réalisée et le rapport présenté. Elle est appuyée par des évaluations exhaustives concernant quelques pays, sur des aspects particuliers des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.	Les ministres seront invités à confirmer le plan à moyen terme dans sa continuité et à demander au Groupe de base d'en accélérer l'exécution

			b) Le plan à moyen terme a été approuvé à la première Conférence des ministres et revu ensuite à la lumière des conclusions de l'évaluation régionale qui a été effectuée en 2011-2012. Les obstacles constatés lors de l'élaboration du plan en 2012 n'ont pas changé de nature et aucune modification substantielle n'a donc été apportée au plan.	Ils pourraient suggérer de mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation
9.3	Au Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010, d'accorder la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil;	Le sixième Symposium redéfinit ses priorités dans le sens demandé et la décision est appliquée	Le sixième Symposium, tenu au Caire (Égypte) en 2010, a donné lieu à une résolution ayant pour effet de substituer à la question des recensements de la population et de l'habitation comme centre d'intérêt les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour les cinq symposiums suivants, à compter de 2012. En conséquence, le septième symposium, tenu en janvier 2012, a été le premier d'une série de cinq consacrés aux questions relatives à l'état civil, sous le thème « <i>Améliorer l'infrastructure humaine et institutionnelle des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil</i> »	
9.4	À la CEA, d'envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique (CAS), un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique;	Faire du secrétariat chargé des questions d'état civil une structure permanente au sein du CAS dotée du personnel nécessaire	Encore à faire. Au cours des deux dernières années, les partenaires ont financé le recrutement de deux personnes, de manière ad hoc et à court terme. Ils œuvrent actuellement à mettre en place une structure plus permanente et, dans l'intervalle, ils s'efforcent d'appuyer ces postes pendant une période relativement longue.	Les ministres souhaiteront peut-être donner des directives visant à la création d'un secrétariat au sein du CAS par le biais d'un fonds d'affectation spéciale qui serait alimenté par plusieurs donateurs. Il convient d'organiser une réunion des donateurs pour lancer le processus.
9.5	Aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les	a) Élaborer des programmes d'études sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de	Le Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines (AGROST) a été chargé d'élaborer les programmes. Il est en train de procéder à la	

	capacités en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique;	<p>l'état civil dans l'enseignement supérieur et pour des centres de formation interne</p> <p>b) Élaborer les manuels et boîtes à outils nécessaires à la formation</p> <p>c) Organiser régulièrement des formations</p>	sélection des centres de formation statistique qui prendront la direction de ce processus. Par ailleurs, l'élaboration de manuels et d'outils de formation n'a pas commencé faute de moyens.	
9.6	Au secteur de la santé d'accorder le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, de données sur les naissances ainsi que sur les décès et leurs causes;	<p>a) Élaborer des notes d'information pour sensibiliser le secteur de la santé à la nécessité d'aligner le système sanitaire sur le système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour améliorer l'enregistrement des naissances et des décès</p> <p>b) Élaborer une note conceptuelle sur l'amélioration des statistiques de décès en Afrique</p>	a) Le cadre opérationnel que le Programme suggère aux pays de mettre en place délimite clairement la responsabilité du secteur de la santé pour ce qui est de faciliter l'enregistrement des naissances et des décès. On y définit aussi le secteur de la santé comme un des principaux utilisateurs des statistiques de l'état civil et un bénéficiaire potentiel en ce sens qu'un enregistrement meilleur des faits d'état civil lui permettrait de fournir des services sanitaires également meilleurs. La note conceptuelle relative à la deuxième Conférence des ministres met aussi en relief le fait que l'initiative régionale sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est manifestement liée aux objectifs et aux recommandations de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, créée à la demande du Secrétaire général de l'ONU pour coordonner un processus visant à déterminer les dispositions institutionnelles internationales les plus efficaces pour la collecte de données, la supervision et la responsabilisation au niveau mondial s'agissant de la santé des femmes et des enfants. La Commission a établi dix recommandations prioritaires, dont la première concerne	Les ministres souhaiteront peut-être le réitérer au vu de la nouvelle initiative de la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant

			<p>l'enregistrement des faits d'état civil: «Données d'état civil: d'ici 2015, tous les pays auront pris des mesures significatives pour mettre en place un système d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès, et auront un système d'information sanitaire opérationnel qui rassemble les données provenant des établissements de soins, de sources administratives et d'enquêtes sanitaires.» La deuxième Conférence des ministres fait ressortir de manière délibérée et forte les liens entre la problématique de l'état civil et celle de la santé et les ministres de la santé de plusieurs pays ont été invités. Cela cadre bien aussi avec le thème retenu pour la conférence, qui touche aux infrastructures institutionnelles et humaines.</p> <p>b) Une note initiale a été établie et soumise aux ministres. On y propose un ensemble clair d'approches et de processus en vue d'améliorer l'enregistrement des décès et la compilation des statistiques de causes de décès.</p>	<p>Les ministres souhaiteront peut-être s'accorder sur le principe de l'approche proposé dans la note initiale sur les causes de décès</p>
9.7	<p>À la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil et de réajuster leur aide en conséquence;</p>	<p>a) Élaborer un cadre directif régional pour les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil pour la collaboration et l'intégration des interventions</p> <p>b) Division de statistique de l'ONU: renforcer son action au niveau mondial en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et apporter son appui à l'initiative africaine</p> <p>c) Réseau de métrologie sanitaire et autres partenaires de développement: joindre leurs forces, ainsi qu'avec l'initiative régionale, à travers un mécanisme institutionnalisé</p>	<p>a) Le Programme définit clairement le mécanisme de collaboration et l'intégration des interventions. Le Groupe de base donne les orientations sur le plan technique.</p> <p>b) La Division de statistique est en train de réviser les Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil et va réaffirmer que l'enregistrement des faits d'état civil est réputé être la principale source de données dans ce domaine. La CEA défend avec la Division l'idée de réviser les manuels existants, qui portent sur divers aspects de l'enregistrement des faits d'état civil.</p>	

			c) Outre qu'il aide à intégrer et aligner les différents intérêts en présence sur l'initiative régionale, le mécanisme que constitue le Groupe de base apporte aussi son assistance. La même approche devrait s'appliquer dans les États membres.	
10	Enfin, nous demandons à la Commission de l'Union africaine d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique.	CUA: appliquer les procédures pertinentes pour institutionnaliser la Conférence en tant que plate-forme régionale	La CUA a déjà lancé le processus. La proposition a été approuvée par les ministres des finances et de la planification et par le 19 ^{ème} Sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, tenu à Addis Abeba, Ethiopie, du 15 au 16 Juillet 2012.	
11	Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la République fédérale démocratique d'Éthiopie d'avoir accueilli cette Conférence qui a été couronnée de succès. Nous remercions en particulier S.E. M. Berhanu Hailu, Ministre de la justice, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé ces travaux consacrés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique. Nous sommes particulièrement reconnaissants à la CEA, à la BAD, à la CUA, au Bureau central de statistiques de l'Éthiopie, à la Division de statistique de l'ONU, à l'UNICEF, au FNUAP, au Réseau de métrologie sanitaire et au HCR d'avoir organisé cette importante Conférence.	Ne demande aucune mesure particulière.		

